

ACTION URGENTE

BÉLARUS. TROIS NOUVEAUX PRISONNIERS D'OPINION

Les procès des personnes accusées d'avoir participé aux manifestations du 19 décembre à Minsk, au Bélarus, ou de les avoir organisées, sont en cours. Trois militants ont été condamnés et neuf autres sont maintenus en détention ou ont été assignés à résidence.

Zmitser Dachkevitch, militant renommé et dirigeant de l'organisation Jeune Front, et **Edouard Lobau**, également membre de cette organisation, ont été condamnés le 25 mars à respectivement deux et quatre ans de détention dans un camp de travail. Ils étaient accusés d'agression sur des passants le 19 décembre, veille de l'élection. Un autre militant de Jeune Front, présent au même moment, a affirmé à Amnesty International qu'en réalité, Zmitser Dachkevitch, Edouard Lobau et lui ont été agressés et que les deux premiers ont été placés en détention afin de ne pas participer à la manifestation du 19 décembre. Il a affirmé que quatre hommes leur avaient demandé leur chemin, avant de donner des coups de poing à Zmitser Dachkevitch et Edouard Lobau. La police est arrivée sur les lieux quelques minutes plus tard et a arrêté les trois militants et deux des agresseurs sans poser de questions. Zmitser Dachkevitch et Edouard Lobau ont été déclarés coupables sur la base de déclarations faites par les deux agresseurs appréhendés en même temps qu'eux.

Le 29 mars, **Mikita Likhavid**, 20 ans, a été condamné à trois ans et demi de détention dans un camp de travail pour « troubles de grande ampleur » et pour avoir participé pacifiquement à des manifestations d'opposition en décembre. Il se trouvait parmi les manifestants brutalisés par la police antiémeute lors de troubles ayant suivi l'élection controversée du 19 décembre, à l'issue de laquelle le président Alexandre Loukachenko a été réélu pour la quatrième fois, sur fond d'allégations de fraude électorale. Mikita Likhavid a été arrêté pour une infraction à caractère administratif avant de faire l'objet de poursuites pénales, bien que le policier ayant obtenu un mandat d'arrêt contre lui ait admis devant le tribunal qu'il ne l'avait pas vu lors de la manifestation. Douze policiers ont affirmé devant le tribunal avoir été battus par Mikita Likhavid.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en biélorussien, en russe ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités biélorussiennes à libérer immédiatement et sans condition Zmitser Dachkevitch, Edouard Lobau, Mikita Likhavid et les neuf autres prisonniers d'opinion actuellement en détention ou assignés à résidence, en énumérant leurs noms comme indiqués en seconde page ;
- demandez qu'un expert médical indépendant rende visite à tous les détenus afin qu'il s'assure qu'ils bénéficient de soins médicaux adaptés ;
- rappelez au Bélarus qu'en tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), il a l'obligation d'empêcher la torture et tout autre mauvais traitement, et de veiller à ce que toutes les allégations en la matière fassent l'objet d'une enquête indépendante et efficace, et que les auteurs présumés d'actes de torture et d'autres mauvais traitements soient traduits en justice, dans le respect des normes d'équité des procès.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 MAI 2011 À :

Président du Bélarus

Alyaksandr Lukashenka

Administratsia Prezidenta Respubliki Belarus

ul.Karla Marksa, 38

220016 Minsk

Bélarus

Fax : +375 17 226 06 10/ +375 17 222 38 72

Courriel : contact@president.gov.by

Formule d'appel : *Dear President Lukashenka, / Monsieur le Président,*

Procureur général

Grigory Alekseevich Vasilevich

Internatsionalnaya str. 22

220050 Minsk

Bélarus

Fax : +375 17 226 42 52

Formule d'appel : *Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Bélarus dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 264/10. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR49/007/2011/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BÉLARUS. TROIS NOUVEAUX PRISONNIERS D'OPINION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Juste après l'élection présidentielle du 19 décembre au Bélarus, plus de 20 000 personnes se sont rassemblées dans le centre de la capitale, Minsk, afin de protester contre la fraude électorale et de témoigner leur soutien aux candidats de l'opposition. Parmi ces derniers, sept ont été arrêtés dans le cadre des opérations de répression lancées par la suite, de même que plus de 600 manifestants pacifiques dont beaucoup ont été frappés par la police antiémeute. Le 25 mars, les autorités ont arrêté des dizaines de journalistes et de militants politiques et syndicaux, afin de les empêcher de participer à toute activité en rapport avec la Journée de la liberté, qui marque l'anniversaire de la création de la république du Bélarus, proclamée en 1918. D'après certains observateurs, 70 personnes ont été appréhendées à la suite de cet événement : 52 à Minsk et 18 ailleurs.

Les 12 prisonniers d'opinion sont :

Nikolaï Statkevitch ; Vladimir Nekliaïev ; Andreï Sannikau – candidats à l'élection présidentielle ;

Alexandre Atrochtchenkau, attaché de presse d'Andreï Sannikau ; Irina Khalip, correspondante pour le journal russe Novaya Gazeta – journalistes ;

Pavel Severinets, militant de l'opposition et membre de l'équipe de campagne de Vitali Rymachevski ; Vladimir Kobets, membre de l'équipe de campagne d'Alexandre Sannikau ; Zmitser Bandarenka, coordonateur du mouvement d'opposition Bélarus européen ;

Sergueï Martseleu, membre de l'équipe de campagne de Nikolaï Statkevitch ; Zmitser Dachkevitch, dirigeant de l'organisation Jeune Front ; Edouard Lobau, membre de Jeune Front – militants de l'opposition ;

Mikita Likhavid – étudiant.

Sergueï Vaznek, Anatol Lebedzka et Alexandre Feduta ont été libérés sous caution respectivement le 29 janvier, le 6 avril et le 8 avril, mais les poursuites engagées contre eux n'ont pas été abandonnées. Amnesty International continue de rassembler des informations sur d'autres manifestants placés en détention pour avoir participé à la manifestation du 19 décembre et s'attend à ce que le nom d'autres prisonniers d'opinion soit révélé.

Action complémentaire sur l'AU 264/10, EUR 49/009/2011, 14 avril 2011

AMNESTY
INTERNATIONAL

